

COMPTE-RENDU du conseil communautaire du 23 avril 2009

L'an deux mille neuf, le 23 avril, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Ste Foy St Sulpice, sous la présidence de Monsieur Bernard MIOCHE, 1^{er} Vice-Président, en l'absence de M. Bernard CHAPELON, Président, empêché.

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 /Présents avec pouvoir de vote : 46

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Thierry LEMAITRE, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT, Christian GIMBERT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON, Christine DAVAL (suppléante),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Alain FLACHAT, Jean-Luc VENET (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET (suppléante)

Trelins : Michel CELLIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Bernard CHAPELON, Christine JORDAN, Christian MASSACRIER, Bernard MIGEON, (Boën), Catherine DONJON (L'Hôpital sous Rochefort), Ghislain BOUVIER (Sail sous Couzan), Alexandra GROS, Philippe ESSERTEL (St Sixte), Nicole PARDON (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT (Ste Foy St Sulpice), René COUTURIER (Trelins).

M. Souzy, Maire de Ste Foy St Sulpice, Vice-Président, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il précise que les travaux engagés dans sa commune vont engendrer 2 à 3 mois de gêne dans la circulation mais aussi une toute autre traversée du village pour cet été.

M. Mioche, 1^{er} Vice-Président, informe l'assemblée de l'absence de Bernard Chapelon, Président, et avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance de conseil, donne la parole à M.M. Hervé Buzzy, Pôle Emploi, et Bruno Denis, Maison des services des monts du Forez, venus présenter deux mesures en faveur de l'emploi : le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi et le Contrat d'Avenir. Le diaporama présenté est joint au compte-rendu de la présente séance.

M. Denis informe par ailleurs l'assemblée de la journée des jobs d'été du 16 mai à la Maison des permanences à Boën avec plus d'une soixantaine offre d'emplois saisonniers déjà disponibles.

M. Mioche, 1^{er} Vice-Président, remercie les intervenants et déclare la séance de conseil ouverte, il est 21h15.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 19 mars 2009

M. le 1^{er} Vice-Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la précédente réunion joint avec la convocation. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2. Syndicat mixte à vocation ZAIN zones d'activités d'intérêt national A89 -Loire Centre

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que par délibération du conseil communautaire du 6 novembre 2008, la Communauté de communes du Pays d'Astrée avait approuvé le principe d'adhérer au Syndicat Mixte pour la création de la future Zone d'activités d'intérêt national A 89 – Loire Centre.

COMPTE-RENDU du conseil communautaire du 23 avril 2009

Ce syndicat mixte serait aujourd'hui composé du Conseil général de la Loire et des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) suivants : Communautés de Communes de Balbigny, du Pays entre Loire et Rhône, des Collines du Matin, de Feurs en Forez, des Vals d'Aix et Isable (les 5 EPCI déjà engagés dans un CTD Contrat Territorial de Développement autour de l'A89) et notre communauté de communes. Depuis, la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez a informé qu'elle ne souhaitait plus adhérer à ce syndicat.

Lors de la dernière réunion au Conseil général en date du 9 mars 2009, il a été discuté de nouveaux projets de statuts du futur syndicat mixte et des nouvelles propositions de contributions financières des différents partenaires. Ces derniers projets ont été discutés en bureau communautaire du 9 avril dernier qui considère unanimement que les enjeux financiers qui en découlent sont devenus beaucoup trop importants pour notre communauté de communes dans le contexte actuel.

Le projet de périmètre a en effet finalement été élargi à la future ZA de Balbigny (ZAD en projet de 40 à 60 ha de terrain et jusqu'à 100 ha de terrain) et à la ZA du Font de l'Or sur Poncins (projet de 17 ha de terrain). La nouvelle composition du comité syndical serait de 13 membres répartis comme suit en nombre de sièges : Conseil Général de la Loire 5 sièges soit 40%, Communautés de communes de Balbigny 2 sièges soit 20 %, de Feurs en Forez 2 sièges soit 20 %, des Collines du Matin 1 siège soit 5 %, du Pays entre Loire et Rhône 1 siège soit 5 %, du Val d'Aix et Isable 1 siège soit 5 %, du Pays d'Astrée 1 siège soit 5 %.

Le comité syndical élirait un Président et 3 Vice-présidents, le bureau comprendrait 5 membres dont le Président et les Vice-Présidents, et un membre supplémentaire désigné par le comité syndical

Les participations financières seraient proportionnelles au nombre de sièges (tant en fonctionnement qu'en investissement), soit 5% pour notre communauté de communes, au lieu du 1% envisagé en novembre. Le coût des travaux d'aménagement des différentes zones d'activités du périmètre du futur syndicat mixte est très approximatif, mais pour notre communauté, on peut envisager une participation de l'ordre de 100 000 € par an susceptible d'évoluer.

M. Moullier, Maire de Boën, Conseiller général, précise qu'il existerait 3 ZAIN zones d'activités d'intérêt national sur le Département et non plus une seule comme lors de la décision prise il y a plus de 10 ans maintenant de création de la ZAIN Opéra Parcs sur Veauche. A ce jour, les acquisitions foncières sur cette ZAIN ne sont réalisées que pour moitié, le budget est passé de 20 à 30 M€, sans commercialisation possible à ce jour. S'est donc rajoutée depuis la ZAIN de Bonvert dans le Roannais. Même si l'on ne peut que souhaiter la réussite de ces projets, la question de la capacité à vendre ces ha reste posée.

M. Souzy, Vice-Président, reconnaissant l'intérêt qu'aurait eu notre communauté de communes à participer à cette réalisation, confirme que nos budgets ne nous le permettent pas.

M. Pommier, délégué pour Montverdun, précise que notre absence ne changera rien au programme entrepris.

M. le 1^{er} Vice-Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de notre communauté de communes à ce syndicat mixte à vocation ZAIN zones d'activités d'intérêt national A89 -Loire Centre au vu des hypothèses précédemment présentées. A l'unanimité, le conseil refuse d'adhérer à ce syndicat.

3. Point sur le personnel

3.1 Poste d'agent d'entretien au gymnase

M. Souzy, Vice-Président informe l'assemblée qu'un salarié occupant un poste d'agent d'entretien à 20h hebdomadaires au gymnase, ayant été en congé maladie sur près de 12 mois, vient de reprendre le travail et prend ses congés. Le Président dispose d'avis contradictoires du comité médical et de la médecine de prévention quant aux conditions de réintégration de son poste.

M. Souzy, Vice-Président, informe donc l'assemblée de la modification du besoin occasionnel tel que présenté en conseil du 19/03 (10h hebdomadaires du 01/04/09 au 17/07/09) et la décision qu'a finalement dû prendre le Président (30h hebdomadaires du 30 mars au 30 avril, dont 10 heures d'entretien des locaux administratifs)

Dans l'attente d'éléments, M. Souzy, Vice-Président, soumet à l'assemblée la création d'un nouveau besoin occasionnel, pour 30 h hebdomadaires du 4 mai au 17 juillet 2009 sur les mêmes missions : entretien au gymnase (dans l'attente conditions de réintégration de l'agent) et au siège. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Information sur la possibilité de création d'un poste d'animateur jeunesse

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que cette réflexion fait notamment suite à la demande par l'association du foyer socio-éducatif du collège d'une aide à la pérennisation du poste d'animateur, financé jusqu'alors par un contrat Tremplin avec des subventions de la Région Rhône-Alpes.

Le groupe de travail ados s'est réuni à ce sujet et a proposé un profil de poste d'animateur transversal jeunesse qui viendrait en soutien des associations intervenant auprès des publics jeunes suivants :

COMPTE-RENDU du conseil communautaire du 23 avril 2009

- *Les collégiens de la cité scolaire au sein du foyer du collège* avec les missions suivantes : animation aux horaires d'ouverture de la salle mise à disposition par la Cité scolaire pour les élèves adhérents du foyer du collège+ sorties+ accompagnement des délégués du foyer dans leurs fonctions

- *Les pré ados (10 à 13 ans)* avec les missions suivantes : pérennisation et animation du secteur en assurant la passerelle vers le secteur Ados de l'APIJ dans le respect des projets éducatif et pédagogique

- *Les ados (13 à 18 ans)* avec les missions suivantes : soutien à l'animation du secteur en lien avec l'animateur permanent de l'APIJ dans le respect des projets éducatifs et pédagogique de l'APIJ

- *Le secteur Jeunes (18-25 ans)* avec les missions suivantes : redynamisation des clubs de jeunes, accompagnement des projets issus des clubs de jeunes et favoriser les échanges inter Clubs de jeunes

M. Moullier affirme tout l'intérêt qu'il y a de prolonger le dispositif mis en place depuis 3 ans par le foyer du collège, qui permet de faire la liaison entre le collège et son territoire. Il souhaite également souligner les excellents résultats obtenus par la cité scolaire.

M. Venet, délégué pour St Etienne le Molard, président du foyer socio-éducatif du collège, précise à l'assemblée que la personne actuellement en poste est aujourd'hui en CDI, que son licenciement est prévu au 2 juillet, l'association n'étant pas en mesure d'aller au-delà de l'année scolaire. L'association s'est prononcée pour une participation à hauteur de 5 500 euros maximum du coût d'un nouveau poste d'animateur.

4. Questions diverses

4.1. Lecture de la réponse de l'Inspection Académique de la Loire à notre lettre suite au bureau petite enfance du 6 février

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que lors du dernier conseil, lecture avait été faite du courrier co-signé des 18 Maires qu'il avait été décidé d'envoyer suite au bureau du 5 février consacré à la petite enfance pour faire part de nos inquiétudes sur les évolutions à venir à l'école.

L'Inspection Académique de la Loire nous répond par courrier du 6 avril 2009 reçu par messagerie (copie jointe au présent compte-rendu). M. le 1^{er} Vice-Président en lit les principaux points :

« - accompagnement éducatif : à ce jour, aucune extension n'est prévue (en tout cas à horizon de la prochaine rentrée) dans les écoles primaires

- les EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) : aucune création n'est prévue à ce jour dans le département, aucune incidence à la rentrée prochaine

- écoles maternelles : tous les élèves peuvent être inscrits à l'école à partir de l'année de leurs 3 ans, et dès l'âge de 2 ans dans les écoles et quartiers relevant de l'éducation prioritaire. Quant aux enfants de moins de 3 ans, ils peuvent toujours être accueillis à l'école dans la limite des places disponibles. »

Il n'y aurait donc pas d'inquiétudes à avoir.

M. Venet, délégué pour St Etienne le Molard, précise toutefois qu'il n'y a plus de dotation de l'Etat pour des projets de reconstruction d'école de moins de 15 classes.

4.2. Approbation de la convention proposée par la commune de Ste Agathe la Bouteresse pour l'entretien des abords du pôle petite enfance

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que la commune de Ste Agathe la Bouteresse propose d'assurer l'entretien des espaces verts et abords de la structure « multi accueil » située à la Bouteresse, appartenant à la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. Cet entretien comprendrait la tonte, la taille des arbres, le nettoyage des abords, le salage du parking. Le temps de travail estimé est de 80 heures par an mais serait comptabilisé au temps réellement passé. Si le temps nécessaire à ces tâches devait dépasser 80 heures, un avenant serait établi préalablement à tout travail supplémentaire. Ce travail sera réalisé par les employés communaux de Ste Agathe la Bouteresse.

La Communauté de Communes du Pays d'Astrée s'engage à défrayer la commune de Ste Agathe la Bouteresse à raison de 27 Euros par heure, payable en une seule fois en septembre de chaque année, soit une dépense prévisionnelle de 2 160 euros.

Cette convention pourra être revue et dénoncée avec un préavis d'un mois par chacune des parties.

Cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4.3. Dissolution du SETOM du Montbrisonnais

M. Drevet, Vice-Président informe l'assemblée que le SETOM Syndicat mixte d'étude pour le traitement des ordures du Montbrisonnais avait été créé par arrêté préfectoral du 14 avril 1999 avec pour objet l'étude du traitement et l'élimination des déchets (ordures ménagères et DIB) du Montbrisonnais. Il a conduit un certain nombre d'études, qui vont aujourd'hui être reprises dans le cadre du SYDEMER, syndicat mixte d'études pour le

COMPTE-RENDU du conseil communautaire du 23 avril 2009

traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du stéphanois et du montbrisonnais, donc sur un périmètre plus large.

M. le Sous-Préfet nous signale par courrier que le SETOM n'ayant plus d'activité depuis 2004, les établissements membres de ce SETOM, aujourd'hui également membres du SYDEMER, dont notre communauté, doivent se prononcer sur sa dissolution. L'actif du SETOM au 31 décembre 2008 est arrêté à la somme de 4 635,67 euros, ce qui donnerait lieu pour notre communauté de communes à une contribution de 488,72 euros.

M. Drevet, Vice-Président propose donc à l'assemblée de se prononcer favorablement à la dissolution du SETOM. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. Moullier informe l'assemblée de la commission consultative sur le plan départemental d'élimination des déchets ménagers à laquelle il participait. Celle-ci devra à nouveau être réunie, au vu des nombreuses réserves émises tant sur les travaux de Roche la Molière, que sur le site de Mably avec le recours en justice de la COPLER contre le site de St Priest la Roche retenu par le SEEDR.

4.4. Point d'information sur la déchèterie et présentation des premières esquisses et calendrier d'avancement

M. Drevet, Vice-Président informe l'assemblée que le bureau d'études REALITES a présenté des premières propositions d'esquisses pour les aménagements de la plateforme de stockage des déchets verts et l'agrandissement des quais de dépose à la déchèterie. Lors d'un prochain conseil, les éléments nécessaires à la consultation des entreprises pourront être présentés.

M. Lemaître demande qu'une commission environnement soit prochainement prévue pour discuter de l'esquisse.

4.5. Marché de collecte des déchets ménagers recyclables ou non – bon de commande 12 mois de mai 2009 à avril 2010

M. Drevet, Vice-Président informe l'assemblée que dans le cadre du marché à bons de commande passé avec VEOLIA en date du 11 janvier 2007, au sein du groupement de commandes avec Loire Forez et Feurs en Forez pour la période 2007-2013, il y a lieu de donner ordre de réaliser la prestation de collecte, transfert, tri et traitement des ordures ménagères, des déchets ménagers recyclables, des encombrants et des déchets de marchés pour les 12 mois à venir à compter du 1^{er} mai 2009.

La dépense prévisionnelle totale est estimée à 748 337,76 € HT/ 789 496,33 € TTC.

Ce bon de commande est adopté à l'unanimité.

4.6. Approbation d'une convention de stage

M. Souzy, Vice-Président informe de l'accueil d'une stagiaire à la communauté, Mlle Noémie Griot étudiante en 2^{ème} année IUT techniques de commercialisation, du 4 mai au 26 juin 2009, pour travailler à l'élaboration d'un état des lieux exhaustif de tous les supports de communication existants (papier, signalétique, sites) à l'échelle de la communauté de communes et donc aussi bien nos propres outils, que ceux de nos partenaires (communes, associations...). Cet état des lieux devra être le plus exploitable et précis possible et servirait à préfigurer un cahier des charges de nos besoins.

La convention nécessaire à la réalisation de son stage est adoptée à l'unanimité.

4.7. Information sur l'association ALTRO

M. Roche, Vice-Président informe que l'assemblée générale de l'Association Logistique TRansports Ouest a eu lieu à St-Etienne le 13 mars dernier, présidée par M. Souchon, Président de la région Auvergne. Ce projet, bien entendu évolutif, est dénommé TRANSLINE Alpes, Massif Central, Atlantique.

TRANSLINE se définit comme un projet à trois branches à partir d'un point x situé dans l'Allier à définir par des études fines :

- Branche Ouest vers l'Arc Atlantique Bordeaux, Nantes (porte d'entrée de la Bretagne Sud), Rennes tandis que les ports de Nantes-Saint Nazaire, de La Rochelle et de Bordeaux, pourraient devenir les principaux débouchés maritimes de la liaison et l'intermodalité avec l'aérien assurée.
- Branche Est vers Lyon en correspondance avec la future liaison ferroviaire Lyon Turin et le TGV Rhin-Rhône. Les relations vers la vallée du Rhône et la Méditerranée s'effectueront par les lignes existantes.
- Branche Nord vers Paris pour la desserte d'Orléans, de Bourges et de Clermont-Ferrand (TGV Paris-Clermont).
- Les branches Est et Nord constituent le doublement de la ligne Paris-Lyon.

Il s'agit d'une liaison ferroviaire à grande vitesse à écartement de voie européen, acceptant le transport de grands containers et permettant des circulations de 320 à 350 km/h. St-Etienne serait à 2h15 de Paris et à 2h50 de Nantes à horizon 2020.

COMPTE-RENDU du conseil communautaire du 23 avril 2009

M. Roche, Vice-Président informe par ailleurs des perturbations que connaît actuellement la ligne SNCF St Etienne/Clermont du fait de travaux et de la tenue du prochain comité de ligne le 5 mai à Bonson à 18h.

4.8. point d'information situation locataire atelier partagé

Mme Tarit, Vice-Présidente, informe l'assemblée de la situation de l'entreprise DMG, en difficulté financière. Cette entreprise existe depuis juin 2007, le bail commercial a débuté au 1^{er} juillet 2007.

Actuellement l'entreprise nous est débitrice des sommes suivantes au titre des loyers de l'atelier partagé :

- 3 800 €uros, de report des loyers de janvier à juillet 2008, dont il a acquitté une partie, par paiement échelonné de 200 euros chaque mois
- les loyers des mois de février et mars 2009, soit la somme de 1430.28 €uros

soit au total, la somme de 5 230.28 €uros

Suite à la rencontre du 27 mars dernier, il lui a été donné jusqu'à la fin du mois de mai comme délai pour trouver une solution.

4.9. encaissement de 600 euros de vente de bois sur Goutelas

M. Gouby, Vice-Président, précise que dans le cadre du régime forestier pour les parcelles boisées autour du château de Goutelas, et de la mise en œuvre du plan de gestion de ces parcelles, une vente de coupe de bois permet de dégager une recette de 600 euros, pour l'encaissement de laquelle il y a lieu de délibérer.

L'encaissement de la recette générée est approuvée à l'unanimité.

4.10. constitution d'un groupe de travail pour le château de Goutelas

M. Gouby informe l'assemblée qu'en complément de la désignation d'élus pour siéger au conseil d'administration du centre culturel de Goutelas, et comme évoqué lors du dernier bureau communautaire du 9 avril, il est proposé de constituer un groupe de travail pour le château de Goutelas. Celui-ci permettra d'avoir une réflexion, en tant que propriétaire de Goutelas, sur les projets et perspectives à avoir pour le château en tant que site culturel du territoire. Ce groupe de travail fera part de ses réflexions aux bureaux et conseils communautaires.

Se portent candidats pour faire partie de ce groupe de travail : Mmes Christine Daval, Linda Mollon, M.M. Dominique Roche, Gilles Thomas

Dates à communiquer

M. Moullier informe de la visite du président du Conseil général Bernard Bonne le vendredi 29 mai. Des hypothèses de visites et de lieux sont émises en séance mais le programme sera arrêté par le cabinet du Président.

M. le 1^{er} Vice-Président communique les dates des sous-groupes prévus pour continuer le travail du projet de territoire :

12/05 – 18h environnement

14/05 – 18h économie puis à 20h30 solidarité

18/05 – 18h culture, tourisme puis à 20h30 urbanisme et habitat

25/05 – 20h30 produits touristiques

26/05 – 20h30 agriculture

27/05 – 18h politique jeunesse

05/06 – 20h30 vie locale associative sportive et culturelle

Chaque sous-groupe se fixera, si besoin, les dates des prochains rendez-vous à prévoir.

Le prochain bureau est prévu le 28 mai 20h30 et le conseil le 8 juin 20h30. Ailleux se propose pour l'accueillir.

L'inauguration du pôle petite enfance est le 16 mai 10h30-12h sur invitation et 13h30-16h grand public.

Une soirée conte à Montverdun est organisée le 30 avril 20h30 dans le cadre de la création d'un nouveau chemin de L'Astrée.

Les prochaines visites du Pays d'Art et d'Histoire sont prévues le 9 mai à 15h à Marcilly et le 20 juin à 14h30 à L'Hôpital sous Rochefort.

Le 16 mai de 9h30-16h forum jobs d'été à la Maison des permanences à Boën.

Spectacle retour La Comédie vendredi 29 mai 20h départ en bus de Boën

Fête de la musique sur les chemins de l'Astrée le dimanche 21 juin à partir de 14h30

La séance est levée à 22h45.

M. le Maire invite tous les participants au vin d'honneur offert par sa commune.

M. Moullier, Conseiller général, informe les communes des attributions du produit des amendes de police.